

CFVU 12 octobre 2021
Compte rendu rédigé par les élu·e·s PULS

22 votants à 9h30 puis 27 à partir de 10h30 (dont procurations)

Le quorum est atteint et la séance débute à 9h30.

LA VPCFVU (Raphaëlle Laignoux) indique que la Présidente ne peut pas assister à la réunion.

L'ordre du jour est le suivant :

- I- Informations de la Présidente et des Vice-Présidents**
- II- Adoption du procès-verbal de la CFVU du 22 juin 2021**
- III- Adoption du procès-verbal de la CFVU du 6 juillet 2021**
- IV- Conventions pédagogiques (UFR 08)**
- V- Modalités de contrôle des connaissances 2021-2022**
- VI- Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)**
- VII- Critères d'attribution des congés pour projet pédagogique (CPP)**
- VIII- Information sur les campagnes d'inscription L1 et M1**
- IX- Présentation du Campus Condorcet site Porte de la Chapelle**
- X- Questions diverses (question PULS : étudiant·es sans TD en langues)**

I- Informations de la Présidente et des Vice-Présidents :

1- Points d'information sur la vie étudiante :

La VPCFVU rappelle que la précarité étudiante s'est révélée davantage durant la crise sanitaire comme les problèmes liés aux cours à distance et au manque de dynamisme de la vie étudiante (évoqués au semestre dernier). Concernant la lutte contre la précarité, le système de prêts d'ordinateurs et d'aides à la connexion internet ont été poursuivis (organisé par le pôle de la vie étudiante au sein de la DEVE).

Autre type de précarité : la précarité menstruelle, distribution ponctuelle organisée au centre PMF le 16 octobre et financée par l'établissement. En préparation : la mise en place de distributeurs pérennes dans différents sites de l'établissement (le projet n'est pas encore tout à fait prêt).

La santé : le service de santé a été réorganisé de manière institutionnelle au semestre dernier. Renouvellement des statuts et la convention financière. Doublement de notre participation financière à ce système de santé interuniversitaire Paris 1, Paris 3 et Université de Paris qui assure la coordination. Un médecin coordinateur du service arrive le 1^{er} novembre. Un nouveau médecin directeur de l'ensemble du SSU (service de santé universitaire) a aussi été nommé. Cela permettra de développer le SSU, les actions de prévention, le pôle psychologie au sein du SSU.

La VPCFVU mentionne :

- la reprise des événements culturels à l'université qui ont été arrêtés l'année dernière. Les expositions et festivals reprennent tel que les Tropikantes (IEDES) : <https://www.panthéonsorbonne.fr/evenements/festival-tropikantes-2021>
- les appels à projets diffusés pour financer des projets étudiants par le FSDIE (projets jusqu'à 10 000 euros) et CVEC (au-delà de 10 000 euros). Via la CVEC, les composantes, les étudiants, les personnels peuvent déposer un projet. Ces derniers ne peuvent concerner la formation mais uniquement les thématiques de vie étudiante : vie culturelle, sportive, précarité, santé... Appel à projets en cours : pour la CVEC date limite 25 octobre 2021. La commission se réunit après la Toussaint.

2- Points d'information sur le CP CFVU (Comité permanent) :

Il s'est réuni la semaine dernière. But : un conseil stratégique qui nourrit une réflexion de long terme concernant des sujets de formation ou de vie étudiante.

A l'ordre du jour :

- Les formations UNA Europa : discussion autour des projets en cours notamment du certificat European studies (qui sera mis en place en septembre 2022) qui concerne le droit, l'histoire, l'économie et la science politique. Il s'agit d'un certificat qui s'ajoute à une licence de ces composantes + un projet de licence en développement durable.
- La vie étudiante : question de l'égalité femmes / hommes entre étudiant·es : lutter contre les stéréotypes de genre dans les formations et au moment de l'orientation des étudiant·es + promotion de la lutte contre toutes les discriminations + question de la prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles. La présidence de l'université est très vigilante sur ce point notamment et veut développer l'accompagnement des éventuelles victimes. Le dispositif actuel n'est pas assez abouti. Des pistes pour établir une convention avec une association en dehors de l'université pour que les victimes soient prises en charge de manière complète et satisfaisante (Sorbonne U le fait déjà comme d'autres universités). Les informations viendront rapidement.

3- Point d'information sur le dialogue stratégique de gestion :

Le VP CFVU (Jérôme Glachant) : la phase 2 du dialogue concerne des contrats signés entre l'université et l'Etat et qui permettent d'obtenir des financements supplémentaires. En mars 2021 : 3 demandes qui concernaient la formation et 2 la recherche. Réponse obtenue en août ce qui est difficile ensuite pour s'organiser. Bonne nouvelle car 3 projets ont été validés (qui concernent l'approche compétence) portés à l'intérieur de l'université par la direction des partenariats d'entreprise et insertion professionnelle :

- Un projet associé au DUIP (Diplôme Universitaire Insertion Professionnel) reconduit pour l'année. Un financement pour accompagner ce DUIP a été demandé et accordé (obtention de 100 000 euros pour des ateliers d'insertion, d'accompagnement). L'idée est de proposer aux 250/300 étudiant·es du DUIP qui sont dans les composantes des éléments d'accompagnements via les EPI (sans rendre les choses obligatoires). Utiliser ces fonds pour faire accéder d'autres catégories d'étudiant·es comme les M2, éléments d'insertion par le théâtre, etc.

- Chantier à venir qui va concerner la CFVU : l'approche par blocs de compétences bien que réticence générale mais à partir de 2024/25 nous allons devoir davantage décliner nos formations en matière de compétences. Possibilité d'accompagner ces composantes pour commencer à travailler sur ces sujets. Ces 100 000 euros sont destinés à la MIAGE et à l'embauche d'un IGE.
- Ont été relancés également des projets professionnels pour les étudiant·es (entrepreneuriat et accompagnement étudiants) + Obtention de 120 000 euros afin de mieux déployer le PEC (portefeuille d'expériences et de compétences au niveau de toutes les filières).

Au prochain dialogue de gestion, on peut imaginer que la communauté soit davantage associée à ces projets et être forte de propositions afin d'obtenir des fonds car les financements sont intéressants et cela permet in fine de changer des choses au sein de l'université.

PIA4 : Réponse en octobre.

Une élue PULS : on voit bien sur la base des financements accordés que le ministère s'intéresse beaucoup aux questions de l'insertion professionnelle : est-ce dû à la nature des projets déposés ou à une stratégie générale du ministère qui met l'accent sur la professionnalisation ? Est-ce qu'il y a dans ces financements des soutiens qui concernent davantage la réussite étudiante ? Il est dommage que l'on soit focalisé sur « la sortie » et que l'accompagnement de « l'entrée » et du parcours des étudiants soit laissée à l'écart.

Le VPCFVU rappelle que c'est à nous d'être inventifs, de proposer d'autres projets pour diversifier les possibilités de financements. La VPCFVU rappelle qu'ils ont appris en septembre que l'accompagnement des étudiants par le ministère (financement du tutorat l'année dernière en raison du COVID) a été poursuivi uniquement pour ce semestre.

II- Adoption du PV de la CFVU du 22 juin 2021

Remarques : à indiquer : remplacer « concours de poésie » par « Le Printemps des poètes ».
(p. 8)

Vote : Pour : Unanimité

III- Adoption du PV de la CFVU du 6 juillet 2021

RAS.

Vote : Pour : Unanimité

IV- Conventions pédagogiques

Le VPCFVU rappelle que pour les conventions pédagogiques la CFVU est consultée. La CFVU peut présenter ou ne pas présenter certaines conventions. Quand cela est fait c'est à titre d'informations auprès de la communauté mais il n'y a pas d'obligation.

Logial-Coop (UFR08 - Géographie) convention de partenariat pour la mise en place d'une étude dans le cadre du Master 2 Urbanisme et Aménagement. Sylvie Fol (UFR08) rappelle que cette convention est proposée dans le cadre d'un atelier professionnel de M2 : groupes de 5 étudiant·es, encadrés par un·e enseignant·e, qui vont répondre à une commande d'une entreprise ou d'un organisme public dans une optique de professionnalisation. Cet atelier s'inscrit dans un programme de recherche sur la vente de logements sociaux et ses effets. On a donc à la fois un partenariat recherche et un partenariat avec un organisme HLM et la société Logial-Coop va ouvrir l'accès de ces immeubles en cours de vente pour que les étudiant·es puissent faire une enquête auprès des habitants. Le montant total financé est de 7 000 euros : 3 500 euros versés par le partenaire HLM et 3 500 euros versés à la formation par le programme de recherche.

Le VPCFVU rappelle que les conventions pédagogiques de prestations sont faites dans le cadre de formations et sont liées sur le plan pédagogique à la formation, ce qui est important pour comprendre la tarification et le statut fiscal de ces recettes (non assujetties à la TVA car ne relevant pas d'une activité commerciale mais pédagogique). L'UFR08 propose de nombreuses conventions ce qui est une bonne chose pour la professionnalisation des étudiant·es. Sylvie Fol indique qu'au sein de l'UFR, certain·es collègues se battent pour une mutualisation d'une partie des ressources issues de ces conventions puisqu'elles sont issues principalement des Master professionnels : il est donc important que cet argent soit redistribué afin qu'il ne soit pas utilisé seulement pour la « petite entreprise » de chaque Master mais bénéficie aux autres formations de l'UFR (notamment les Licences) et de façon générale à l'université.

Vote sur l'avis qui n'engage pas l'établissement :

AVIS FAVORABLE : Unanimité moins 1 abstention.

V- Modalités du contrôle des connaissances 2021/2022

Le VPCFVU rappelle que les formations sont régies par les RCC (Règlements de contrôle des connaissances). Pour les Licences, ce sont des règlements très cadrés. Pour les Master, il y a un RCC cadre mais avec plus de libertés. Les RCC ne doivent pas être revotés tous les ans mais nous pouvons réfléchir à des modifications si nécessaire. Ces modifications/modalités doivent être votées dans un délai d'un mois après la rentrée. Dans le cas présent, elles portent sur la tenue des examens au S1 et S2. Depuis deux ans, nous étions dans un régime d'exception en raison de la crise sanitaire. L'ordonnance du 24 décembre 2020 a donné ainsi la possibilité de modifications. Cette ordonnance prend fin le 31 octobre 2021. Pour le moment nous sommes dans un régime de retour à la normale.

Le VPCFVU précise à nouveau ce que l'on entend par « évaluations » : le contrôle continu (CC) concerne des évaluations qui ont lieu durant la période de cours, et donc en dehors de la période des examens. Pour les formations de la L1 au M1, on a bien un calendrier pour lequel on a une période de cours et une période d'examens. Il faut faire la distinction entre l'examen final et l'examen terminal, ce dernier étant conçu pour les étudiant·es bénéficiant d'un régime spécial. En février 2019, on a adopté un RCC type pour les Licences, qui prévoit d'évaluer les étudiants soit en CC, soit en CC avec examen final (partiel), soit sans CC avec examen final. Nos RCC ne précisent pas au niveau de la Licence la liste des matières qui sont concernées par ces différentes modalités d'évaluation mais les étudiant·es sont informé·es par les enseignant·es au sein des composantes. Si les composantes adoptent des modalités différentes de celles prévues dans le RCC, il faut que la CFVU en soit informée et se prononce. La DEVE a donc demandé aux composantes de faire remonter les modalités d'examens qui s'appliquaient à toutes les matières pour les Licences. Au niveau des Masters, les règles sont moins contraignantes car chaque Master détermine s'il y a un examen final ou non. La session 2 (rattrapages) n'est pas impactée, elle ne change pas. Pour les Licences, il est rappelé l'obligation de 3 notes pour le CC même si cela est parfois difficile à mettre en place. Les épreuves de CC peuvent être écrites ou orales, devoir maison ou épreuves communes (galops d'essai) organisées en dehors des semaines d'examens. On a assoupli certaines modalités à la demande de certaines composantes : le CC peut aussi s'appliquer à des matières de Licence à CM sans TD. Un contrôle terminal peut être écrit ou oral (voir délibération CFVU). La DEVE a récolté ce qui a été proposé par les composantes.

Un élu étudiant Fédé attire l'attention sur la différence de régime entre le CC sans examen final et le contrôle continu intégral (CCI) sans examen final et sans rattrapage. P.74 : l'UFR04 (Arts Plastiques) indique qu'il est possible d'organiser des examens en ligne. Peut-on encadrer cette décision ? P.88 l'UFR12 (IAES) : éventualité de basculer en CCI fonction de la situation sanitaire ce qui n'est pas clair. P.20 : pour l'organisation d'un CC pour les matières sans TD : laisse suggérer l'organisation d'un CC en plus d'un examen final. Il faut être clair : c'est seulement dans l'éventualité de l'absence d'examen final qu'on peut organiser un CC dans les matières qui n'ont pas de TD.

Un élu Réinventons P1 : sur ce point du CC sans TD il n'est pas précisé le nombre de notes nécessaires. Une seule note en CC est possible ? Si c'est le cas il ne faudrait décourager les étudiants d'assister aux cours jusqu'à la fin du semestre.

Un élu étudiant Fédé attire l'attention sur la différence de régime entre le CC sans examen final et le contrôle continu intégral (CCI) sans examen final et sans rattrapage. Il évoque précisément :

- P. 74 : l'UFR04 (Arts Plastiques) indique qu'il est possible d'organiser des examens en ligne. Peut-on encadrer cette décision ?
- P. 88 l'UFR12 (IAES) : éventualité de basculer en CCI en fonction de la situation sanitaire ce qui n'est pas clair.
- P. 20 : pour l'organisation d'un CC pour les matières sans TD : laisse suggérer l'organisation d'un CC en plus d'un examen final. Il faut être clair : c'est seulement dans l'éventualité de l'absence d'examen final qu'on peut organiser un CC dans les matières qui n'ont pas de TD.

Un élu Réinventons P1 : dans le cas du CC sans TD, il n'est pas précisé le nombre de notes nécessaires. Une seule note en CC est-elle possible ? Si c'est le cas, il ne faudrait décourager les étudiant·es d'assister aux cours jusqu'à la fin du semestre.

Une élue PULS : même si on laisse une certaine liberté aux UFR, il serait bon de leur demander de travailler sur un document unifié qui faciliterait la tâche de la CVFU. Il faudrait davantage de cohérence dans la présentation des documents. En l'absence de cadrage général de la CFVU en amont, on a des réponses très disparates entre le maintien de la situation habituelle en histoire ou droit et le basculement d'un système à un autre (géographie). Plus généralement, pourrait-on se plonger dans la réflexion évoquée par les VP sur la place trop importante des examens dans le semestre ?

Un élu Réinventons P1 demande combien de notes de CC sont nécessaires quand il y a un examen final.

Le VPCFVU insiste sur le fait qu'on peut parler de CCI mais il vaudrait mieux parler « d'évaluations continues intégrales » (sans examen final). On doit avoir une réflexion à ce sujet. Il souligne que le débat sur le nombre de notes est intéressant. Dans le RCC type il est bien précisé qu'il y a 3 notes de CC (Licence). En février dernier, au cours d'une autre discussion, il avait été indiqué « au moins 2 notes ». Mais le débat atteint une certaine limite car la CFVU peut-elle s'immiscer vraiment dans le choix des composantes ? Les parcours de Licence sont si nombreux que la CFVU ne peut pas aller dans le détail de chaque RCC. Les composantes doivent garder une certaine liberté sur la manière de mettre en œuvre leurs RCC.

La délibération qui est proposée est la suivante :

La CFVU arrête ci-dessous la liste des matières de licence (L1, L2 et L3) des semestres 1 et 2 2021- 2022 proposées par les composantes dont l'évaluation s'effectue par le contrôle continu sans examen final pour les étudiants hors régime d'examen terminal.*

Une épreuve d'examen terminal (ayant lieu dans les périodes d'examen) est nécessairement proposée aux étudiants en régime d'examen terminal.

Pour les matières de licence ne figurant pas dans cette liste, l'évaluation s'effectue soit par contrôle continu et examen final (matières comportant des travaux dirigés ou un format hybride CM/TD), soit par examen final sans contrôle continu.

**Demande d'ajout : sans préjudice de l'organisation d'une seconde session d'examens ou session de seconde chance. (Elu étudiant Fédé)*

Vote : Unanimité moins 3 absentions.

VI- Contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC)

La VPCFVU rappelle que la CVEC est une contribution créée par la loi ORE en 2018. Elle est payée à hauteur de 92 euros par tous les étudiant·es sauf ceux qui sont exonérés. Le CROUS récolte la contribution. Le reversement à Paris 1 est de 2,5 millions d'euros. Cette somme doit servir à des dépenses qui concernent uniquement la vie étudiante. On ne peut pas utiliser cet argent pour créer de nouveaux TD ou pour les formations. A Paris 1 : la répartition est établie par une commission CVEC (une charte a été rédigée en mars 2020). Il y a toutefois besoin d'une meilleure communication autour de la CVEC : c'est pourquoi il a semblé important de

modifier la charte existante pour clarifier les procédures. En année normale, il est difficile de dépenser cette CVEC, ce qui est dommage car elle sert à améliorer les conditions d'études des étudiants. Les deux années précédentes étaient exceptionnelles en raison de la crise sanitaire car il y a eu toute une série d'aides d'urgence permises par la CVEC. Mais à l'avenir, une question se pose à toutes les universités : comment dépenser cette somme ? car sinon elle pourrait être revue à la baisse par le ministère.

Modifications de la charte : discutées en CPCFVU (comité permanent CFVU) avant l'été. Cette charte a été présentée le 1^{er} octobre 2021 en commission CVEC qui l'a validée. Il s'agit ici uniquement d'une présentation à la CFVU car c'est le CA qui est décisionnaire en matière de CVEC. Il est cependant important que la CFVU soit consultée pour avis.

Les changements et les enjeux :

- La charte :

Page 1 : revenir sur les textes réglementaires qui encadrent la CVEC. La CVEC est très encadrée : la loi de 2018, 2 décrets 2018 et 2019, circulaire 2019.

Clarifications : les objectifs étaient un peu confus car il y avait un axe FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) et un axe associatif, un axe pré-rentree et un axe accueil étudiant·es. Il y avait de nombreuses redondances.

Aujourd'hui, on a pu identifier 9 axes prioritaires pour mieux comprendre à quoi la CVEC peut servir : santé (le législateur impose qu'au moins 15% du budget y soient consacrés) ; handicap ; sport ; FSDIE (le législateur impose qu'au moins 30% du budget y soient consacrés) divisé en deux branches : FSDIE aides aux projets et FSDIE aides sociales ; arts et culture ; vie de campus (animations et événements) ; aménagements des locaux (pour les étudiants : exemple projet de parcelle de jardin à côté de PMF) ; éthique du vivre ensemble et développement durable.

Des projets peuvent être annuels ou pluriannuels. La fiche de projet n'est donc pas forcément à représenter tous les ans.

Les procédures au sein de l'établissement : la commission CVEC se prononce puis la CFVU est consultée et le CA est décisionnaire.

Le déroulement des commissions CVEC : composition de la commission reprise : le législateur impose des élu·es étudiant·es au CA et à la CFVU.

Les conditions de dépôts des dossiers : accent mis sur les porteurs de projets : étudiant·es ou personnels, associations étudiantes ou des services ou composantes peuvent porter un projet. Le pôle vie étudiante de la DEVE est pilote et accompagnateur.

Elu Biatss CGT : est-ce que l'aide alimentaire peut rentrer dans l'un des 9 axes ? La VPCFVU souligne qu'une association étudiante peut proposer un projet dans le cadre du FSDIE jusqu'à 10 000 euros (comme l'a fait l'association CO'P1 pour les aides alimentaires ces derniers mois). Au-dessus de 10 000 euros : pour la CVEC. Financement d'équipements pour les associations (frigidaires, etc.) possible par le FSDIE.

Un élu UNSA pose la question du contrôle budgétaire de ces projets. La VPCVFU indique que si le projet vient de l'initiative d'une composante, le budget est suivi par la composante. Sinon, c'est le service de la vie étudiante, qui a été étoffé récemment. Au service de la communication et de la vie étudiante, il y a déjà 2 chargés de missions pour rendre plus visibles les appels à projets et les initiatives étudiantes. Il y a également des réunions régulières avec la DAFB (pôle budget), RH, DGS autour de la CVEC. La VPCFVU remercie Tiffany Audoux (responsable du service) qui a fait un très gros travail. Le bilan est généralement présenté en CA et non en commission CVEC ou CFVU mais les procédures vont être améliorées.

Un élu Fédé demande si des événements hors campus peuvent être financés. La VPCFVU indique qu'il faut justifier le caractère fédérateur de cet événement.

Vote pour avis :

Contre : 2 (élu·es étudiant·es : car il revient plutôt au ministère et au service public de financer tous ces axes et non aux étudiant·es eux-mêmes).

Pour : 25 (3 élu·es étant arrivés entre temps).

- La répartition de la CVEC en suivant les axes :

Travail de la commission pour répartir en différents % la somme d'argent. Le travail de la commission CVEC a consisté à regarder ce qui se passait dans les autres établissements et à proposer une répartition, qui est votée chaque année.

Proposition :

- Santé augmentation de 18% à 24% (600 000 euros)
- FSDIE 30% (750 000 euros)
- Handicap 4% (100 000 euros)
- Sport 12% (300 000 euros)
- Arts et culture en augmentation (car pas de service culture à P1) 20% (500 000 euros)
- Vie de campus 3% (75 000 euros)
- Aménagement des locaux 2% (50 000 euros)
- Ethique du vivre ensemble et développement durable 2.5% (62 500 euros chacun).

L'éthique du vivre ensemble renvoie à toute action de promotion des valeurs universitaires et de lutte contre les discriminations : égalité femmes-hommes, discriminations (LGBTQI+, etc.) avec le financement d'ateliers, interventions, etc.

Vote pour avis sur la répartition : Contre : 2 / Pour : 25.

VII- Critères d'attribution des congés pour projets pédagogiques (CPP)

Le VPCFVU indique que c'est une nouveauté depuis 2019 pour les EC et chercheurs de l'établissement en poste. Comme pour les CRCT (congé pour recherches et conversions thématiques), on peut demander une dispense de cours pour une période de 6 mois à 1 an pour un CPP.

2 CPP ont été attribués l'année dernière par le CAC R (conseil académique restreint).

Nouvelle période : remise des dossiers au printemps et examen par le CAC R en mai / juin 2022 pour l'année 2022/2023. Les critères d'attribution sont décidés par le législateur mais certains peuvent être spécifiques à l'établissement (comme pour les CRCT et les promotions). Il appartient à la CFVU et au CA d'organiser un débat sur ces critères d'évaluation. On a donc repris les critères existants et on les soumet à la CFVU aujourd'hui en formation non restreinte. Le texte sera publié sur l'intranet de l'université.

Les points principaux :

Contexte et rappel réglementaire qui reprend les textes nationaux donc pas de moyen de discussion sur ces points. Congés de 6 mois à 1 an. Cadrage national sur le type de projets.
https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_CPP.htm

Le projet sera apprécié au regard des éléments suivants :

- *Critères de positionnement du projet par rapport à la stratégie de l'établissement décrite dans le contrat d'établissement, y compris dans le cadre du dialogue stratégique de gestion annuelle, et dans le projet stratégique d'établissement. Une attention particulière est portée sur les projets concernant nos partenariats (UNA Europa, Sorbonne Alliance, relations internationales, France Université Numérique, Université Numérique...) et sur les projets transversaux impliquant plusieurs composantes.*
- *Critères sur le caractère innovant du projet relativement aux enjeux pédagogiques, à la réussite étudiante, à l'ouverture à l'international ou aux milieux socioprofessionnels, ou encore à l'aide à l'insertion professionnelle. L'innovation pédagogique peut également apparaître à travers les outils ou les méthodologies mobilisés (numérique ou autre).*
- *Critères sur le lien entre enseignement et recherche. Une attention particulière est portée aux projets renforçant les liens entre enseignement et recherche.*
- *Critères sur la valeur ajoutée du projet et les retombées pour l'enseignant, la composante et l'institution. Il s'agirait de justifier que le projet présente une valeur ajoutée significative pour la personne, la composante et l'établissement. Notamment, pourrait être prise en compte le nombre d'étudiants concernés, les acteurs impliqués, l'articulation par rapport à l'ensemble de l'offre de formation, le rayonnement etc.*

Calendrier pour un congé en 2022/2023

- *1/10/2021 : Publication sur le site internet de l'établissement des critères d'attribution des CPP et de la trame du dossier à constituer.*
- *01/10/2021 : Ouverture de l'application NAOS (GALAXIE) pour le dépôt des demandes de CPP (date de clôture à préciser, mars 2022 (?, identique au CRCT))*
- *Avril 2022 : Examen par le Conseil Académique restreint des dossiers déposés par les candidats*
- *12/07/2022 : date limite des saisies et des avis d'attribution dans Galaxie*

Ceci sera présenté au CA sur le même format.

Un élu Biatss CGT : est-ce que le ministère va compenser ces décharges d'enseignement ?

Le VPCFVU : effectivement c'est toujours la question qui se pose. Il indique que pour un CRCT les heures sont remboursées à hauteur des HETD qui correspondent au contrat. Il s'agit donc de 5 000 euros pour un projet de 6 mois. Cela peut évidemment perturber les composantes.

Une élue PULS : Il y a un paradoxe sur le fait de donner un congé à un·e collègue pour travailler sur un projet pédagogique alors que le montage de projet pédagogique nécessite une présence dans l'établissement et un travail collectif. L'accompagnement et la réussite des étudiant·es ne sont pas suffisamment mentionnés dans les critères. Le VPCFVU propose d'ajouter cette mention qui sera portée à la connaissance du prochain CA.

Benoît Roque (Direction SUN) : un projet a été déposé l'année dernière et l'enseignant est venu en cours d'année proposer ce projet au SUN (service des usages numériques) pour pouvoir le mettre en place. Cela montre que les initiatives peuvent nécessiter davantage que la participation des EC ou enseignants. Les services d'appui comme le SUN doivent être prévenus en amont. Il ne s'agit pas de monter ensemble le projet puisqu'il part d'une démarche individuelle mais d'établir un dialogue qui permettrait à l'EC ou enseignant de mieux spécifier ce qu'il attend de l'institution pour mener à bien son projet.

VIII- Information sur les campagnes d'inscription L1 et M1

Plusieurs pages pour chaque composante sont communiquées aux élu·es de la CFVU.

Le VPCFVU indique que des réunions avec le rectorat pour faire le point sur Parcoursup' sont encore en cours. Un mois après la rentrée, les choses sont maintenant stabilisées. L1 et M1 étant des points d'entrée à l'université c'est à cette étape que se pose la question du recrutement des étudiants. L1 gérée par Parcoursup'.

Les M1 sont désormais sélectifs pour toutes les composantes (fin de l'exception en Droit) et pour tous les étudiants (L3 de P1 et extérieurs à P1). A partir de l'année prochaine (ou au plus tard l'année d'après), l'idée du ministère est de créer une plateforme nationale qui ressemblera à Parcoursup' (pour le moment dispositif e-candidat) mais avec plus de libertés pour l'établissement. Cela permettra aux étudiant·es d'avoir un dossier unique et cela favorisera une meilleure coordination tout au long de la procédure. Les calendriers seront certainement encore plus contraignants mais seront davantage unifiés par cette campagne nationale.

Il faut tenir compte des étudiant·es qui peuvent se retrouver sans Master et on va donc chercher à accueillir le plus grand nombre d'étudiant·es compte tenu de nos capacités d'accueil. Il faut veiller à « saturer » nos capacités d'accueil pour éviter que des places soient disponibles à Paris 1 alors que la plateforme « Trouver mon Master » affiche des demandes. Certaines capacités d'accueil peuvent être surestimées. Ces capacités sont votées en CFVU chaque année pour les parcours de M1. Inscription en légère baisse en M1 : -3.5% par rapport à l'année dernière.

Une élue PULS trouve dommage qu'il y ait moins d'inscrit·es cette année alors que la pression reste forte sur l'accès en M1. A-t-on les moyens de savoir quels sont les étudiant·es de Paris 1 qui n'ont pas pu avoir de places ? Le VPCFVU souhaite mettre en place une cartographie qui pourrait aider à avoir une vision d'ensemble.

Pour les diplômés dont les effectifs ne sont pas encore stabilisés sur le tableau, un bilan global sera à nouveau proposé quand tous les chiffres seront connus.

Variations des IA : sur les 33 000 étudiant·es (pris en compte) très légère baisse cette année par rapport à Juin dernier. Les chiffres ne sont pas totalement stabilisés pour cette année.

Pour les L1 (Parcoursup) : 1 seule composante a augmenté sa capacité d'accueil (Science Politique).

Un élu étudiant Fédé attire l'attention de la CFVU sur l'utilisation augmentée d'algorithmes pour le traitement des dossiers de candidature. Paris 1 ne respecte pas le droit car on ne donne pas d'éléments d'explication sur les refus de candidature. Le droit en vigueur permet aux étudiant·es refusé·es d'avoir accès « à la hiérarchisation et la pondération des différents critères généraux établis par l'établissement ainsi que des précisions et compléments apportés à ces critères généraux ». Pour l'instant ce n'est pas le cas. Le VPCFVU indique qu'il y a des progrès à faire mais il rappelle que ce sont les composantes qui organisent leurs propres sélections Parcoursup'. Il faudra veiller à ce qu'il y ait une meilleure publicité des rapports publics. Il faut effectivement envoyer ce message aux composantes pour aider les étudiant·es et être davantage en accord avec ce qui doit être fait.

L'élu étudiant rappelle qu'il est très violent d'avoir des décisions administratives qui sont rendues par mail anonyme sur la base d'algorithmes obscurs et où les voies de recours sont finalement souvent très difficiles à mettre en place.

Une élue PULS souligne que le processus de sélection engendre automatiquement des recours car les étudiant·es qui ne sont pas accepté·es veulent savoir pourquoi, ce qui est normal. Avec la nouvelle plateforme pour les Master, ce genre de problèmes va certainement surgir à nouveau malheureusement.

IX- Présentation du projet Condorcet et site Porte de la Chapelle

Florence Deprest (UFR08 / chargée de mission Campus Condorcet) : un point d'étape est fait aujourd'hui car le dossier de consultation aux entreprises, qui permet le lancement des appels d'offres pour les entreprises qui vont construire le bâtiment, a été dévoilé début juillet 2021. Les entreprises ont répondu et les offres sont en cours d'analyse. L'établissement public Condorcet indique une rentrée pour septembre 2024 dans le bâtiment. Un rétro planning a été construit. Nous devons mener un débat en interne afin d'organiser notre implantation dans ce nouveau bâtiment.

Quelques éléments de cadrage :

- Bâtiment situé à l'intérieur des limites de la ville de Paris sur un site qu'on appelle l'ancienne « Gare Dubois » (bordure du boulevard extérieur). Cette parcelle a été donnée à l'établissement public Condorcet par la ville de Paris dans le cadre du grand projet du Campus Condorcet, l'autre partie du campus se situant à Aubervilliers. Actuellement, une dizaine d'unités sont déjà présentes à Aubervilliers. Fin de la phase 1 de la construction du campus. Les tutelles s'engageraient à financer la phase 2 sur Aubervilliers (installation définitive de l'EHESS notamment).

- Le bâtiment de la Chapelle est en maîtrise d'ouvrage publique. Coût : 70 millions hors taxes. Financement : 1/3 ville de Paris, 1/3 Région et 1/3 Etat.
- Cet espace du 18^e arrondissement est en pleine restructuration : projets d'espaces verts, etc.
- Commission de sécurité en juin 2024 pour une rentrée en septembre.
- Dossiers en cours : questions d'ordre pédagogique (organisation des doubles-licences, réunion le 22 octobre pour discuter avec les composantes).
- Les formations qui déménagent sont : géographie, philosophie, démographie, histoire, histoire de l'art, archéologie.
- Pour les doubles-licences avec le droit (qui reste à Port-Royal) et l'économie (qui reste à PMF) il faut réfléchir à l'organisation pour ne pas rendre trop complexes les déplacements des étudiants entre les sites.
- Cartographie des Master : il était convenu que seuls les Master pro de ces UFR rejoindraient le site de la Chapelle mais la distinction entre Masters Pro et Recherche n'existe plus et l'offre de formations a énormément évolué. Présence également de nombreux collègues à Aubervilliers qui s'investissent dans les Master. Il faut donc refaire un tour de table pour voir quelles offres de Master on pourrait envisager de placer sur le site de la Chapelle sans modifier le souhait des formations qui avaient décidé déjà rejoindre le site.
- La question de la mobilité des personnels se pose car les scolarités des L1 et L2 des composantes concernées sont destinées à rejoindre la Chapelle. Il faut que les campagnes d'emplois précédant le déménagement en tiennent compte et il faut que les personnels aient une très bonne information sur le projet pour que certains puissent se positionner sur des postes dans d'autres sites s'ils ne veulent pas rejoindre la Chapelle et que d'autres puissent se positionner en priorité sur le site s'ils le souhaitent.
- Un grand centre documentaire (GED) va être ouvert.

Nicolas Canry (chargé de mission) : la superficie du projet représente 16 000 M2 en plus des 6 000 m2 de recherche. Le parc immobilier de Paris 1 représente un total de 100 000 m2 dont PMF environ 20 000 m2. Le départ des SHS vers la Chapelle va désengorger le site de PMF. Une réflexion collective va être rapidement lancée pour donner une 2^e vie au centre PMF. Départ prévu de 3 500 étudiant·es vers la Chapelle.

Par ailleurs, le site du 17 rue de Tolbiac sera rendu en mai 2022 ce qui va créer un déficit de salles, qui sera comblé normalement en récupérant quelques salles à Censier.

X- Questions diverses

- Les étudiants sans TD en langues : question formulée par la liste PULS

Le VPCFVU rappelle que ce problème existe depuis quelques années et que la présidence ne cherche pas à minimiser la difficulté et est consciente du problème. Il en a discuté avec la direction du DDL. On parle de 1 000 étudiant·es sans TD. Ce n'est évidemment pas acceptable que des étudiants soient sans note en raison d'un manque de places. La CFVU vote des RCC et il n'est pas acceptable que des RCC ne puissent être appliqués. Sur le plus long terme, des moyens ont été ajoutés les années précédentes mais ce n'est visiblement pas assez. La question qui se pose n'est peut-être pas uniquement celle des moyens mais de l'organisation de l'anglais

par rapport au schéma actuel (de la L1 au M1 les étudiant·es peuvent avoir 2 fois 24 ou 18h d'anglais). La solution pourrait être de mettre des postes de PRAG supplémentaires mais on l'a déjà fait.

Le directeur du DDL (Emmanuel Charrier) souligne que malheureusement ce n'est pas exact car aucun poste de titulaire n'a été créé depuis des années. Seuls des supports d'ATER ou de maîtres de langues ont été ajoutés. Le directeur rappelle que les supports de MCF (départs en retraite) ou de PRAG (collègues ayant eu un poste de MCF dans une autre université) ont été renouvelés mais sans créations de postes, ce qui n'a donc pas fait baisser la tension. Les TD en anglais sont tous complets et il manque 1 000 places ce semestre. Les services des titulaires sont tous complets et plusieurs collègues font déjà des heures complémentaires. Il y a aussi de nombreux collègues vacataires. Le DDL gère environ 600 TD par semestre.

Le VPCFVU le note. Il indique que les RCC qui prévoient des enseignements en langues devraient être appliqués. Si l'université n'est pas capable de le faire, il faut effectivement donner des moyens supplémentaires. Mais il faut aussi peut-être changer la manière dont on dispense l'anglais, notamment. Est-ce que le système actuel, plus ou moins centralisé, est le bon ? Est-ce que le système des niveaux est le bon ? Par exemple, à l'EMS et l'EDS ils sont hors système de niveaux.

Le directeur du DDL rappelle qu'il y a aussi des problèmes de recrutement pour l'anglais à l'EMS et à l'EDS et que le problème n'est pas propre au DDL. Le VPCFVU souligne que la CFVU doit prendre part à cette réflexion.

Le directeur du DDL précise à nouveau que le DDL est un service général et transversal. Depuis les années 2012/2013, il y a eu une augmentation constante des capacités d'accueil à l'université dans toutes les composantes. Malheureusement, durant toutes ces années, les UFR n'ont jamais consulté le DDL pour connaître ses propres capacités d'accueil. Dès lors, comme le recrutement des titulaires n'a pas augmenté, le DDL s'est retrouvé à gérer l'arrivée d'étudiant·es venant de toutes les UFR. Quand une UFR est confrontée à un problème d'accueil, le DDL se retrouve quant à lui face à autant de problèmes qu'il y a de composantes et on lui demande de trouver des solutions, ce qui se révèle impossible. C'est donc bien à l'université de se saisir de ce problème et non au DDL seul. Certains pensent que revenir à un système de langues à l'intérieur des UFR réglerait la situation mais cela reviendrait à déplacer les problèmes à l'intérieur des UFR qui n'auraient pas davantage d'enseignant·es.

Le VPCFVU indique que replacer les langues dans les UFR n'est pas nécessairement une solution mais il faut réfléchir sur le plan pédagogique à ce qui peut être mis en place. Il précise que les langues « coûtent » cher car elles sont dispensées sous la forme de TD. On peut mettre des moyens supplémentaires mais ceux-ci ne sont pas illimités. Il faut y réfléchir au dialogue de gestion phase 2 mais il est clair qu'on ne peut pas faire de fausses promesses aux étudiant·es. La « pauvreté » n'est pas qu'au DDL.

Le directeur du DDL fait remarquer que cela fait plusieurs années que la discussion est sur la table et qu'il n'est pas acceptable que 1000 étudiant·es soient « interdits » d'enseignement de langues, alors que celui-ci est indiqué comme obligatoire dans leurs maquettes et qu'en parallèle on promeut des programmes internationaux comme Una Europa. Toutes les UFR sont concernées par ce problème.

Un élu étudiant indique au VPCFVU que la présidence refuse de mettre les moyens nécessaires en langues et pose la question : concrètement d'où vient ce refus ? Cela fait plusieurs années que le problème existe. S'agit-il de revoir à la baisse l'enseignement des langues dans les maquettes ? Quelles solutions proposer ? Quel est le positionnement du VPCFVU ?

Le VPCFVU souligne qu'il y a bien une nécessité de réfléchir. Il indique qu'il s'intéresse de très près à la question concernant la recherche de fonds propres. Créer 3 ou 4 postes de PRAG ne réglerait peut-être pas le problème. Il s'agit de discuter de l'existant, trouver des solutions mais ne pas faire de fausses promesses aux étudiants. Il est effectivement insupportable de ne pas pouvoir tenir ces promesses. D'autres composantes sont confrontées à des problèmes et s'il s'agit de dire : supprimons un TD de langues pour certains étudiants pour pouvoir avancer sur nos problèmes, il y aura débat.

Un élu étudiant UNEF : le VPCFVU dit que cette situation est insupportable, mais ce qui est insupportable c'est d'entendre que créer des postes n'améliore pas la situation alors que le directeur du DDL fait remarquer que cela fait des années que la situation s'explique par un manque de postes et de moyens. Le VPCFVU explique que peut-être le mieux serait de supprimer des TD alors que la qualité de l'enseignement baissera. L'élu étudiant dit ne pas comprendre et soutenir l'explication du directeur du DDL.

Le VPCFVU précise qu'il a commencé à s'emparer de ce dossier. Il reviendra vers la CFVU pour en parler mais il rappelle que supprimer des TD n'est pas la meilleure des solutions.

Un étudiant élu demande s'il y a une « deadline » pour trouver une solution car cela fait longtemps qu'on en parle même. Quand va-t-on proposer des solutions ?

Le VPCFVU dit qu'il ne peut pas donner de réponse immédiate : l'analyse est en cours et le problème financier est de la compétence du CA, qui constate chaque année qu'on n'a pas assez de moyens. Il y a de nombreux problèmes à l'université et celui-là en est un. Il découvre une situation lamentable et l'a dans son agenda.

Un élu étudiant Fédé demande ce que représenterait un recrutement en termes de moyens supplémentaires.

Le VPCFVU : un PRAG coûte 60/80 000 euros.

L'élu étudiant : il manque donc 180 000 euros pour 3 postes ? 250 000 euros pour 4 postes ?

Le VPCFVU : ce sont des postes pérennes et sur la masse salariale de l'université c'est un coût relativement différent. Le coût des langues est relativement élevé par étudiant car ce sont des TD. On peut renforcer en ATER mais évidemment cela crée de la précarité donc il comprend aussi qu'on puisse demander des postes pérennes.

Une étudiante élue demande si les étudiant·es dispensés seront considérés comme défaillants. Les étudiant·es vont-ils avoir des solutions proposées sur le long terme ? Les étudiant·es sont « interdits » de TD car ils essaient de s'inscrire sur Réservalang et il n'y a pas de places disponibles. Ce sont les faits.

Les VPCFVU : ils ne seront évidemment pas défaillants. Ils sont dispensés de langue mais ce n'est pas une solution. La dispense signifie neutraliser la note. Il y a peut-être des étudiant·es qui ne s'inscrivent pas pour être dispensés.

L'élue étudiante pense que cela n'existe pas. Le problème est un problème de places.

La VPCFVU indique que le VPCFVU et le directeur du DDL vont continuer à se voir pour parler de ce sujet. On reviendra bien évidemment sur la question en CFVU.

Fin de la séance à 13h15.

CR rédigé par les élu·es PULS à la CFVU :

Emmanuel Charrier (DDL), Sylvie Fol (UFR 08), Marie Garrau (UFR 10)

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

Twitter : <https://twitter.com/pourpuls>

